

LÉGISLATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL NON-MÉDICAL FPH

Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
de la Fonction Publique Hospitalière

CONTEXTE

La mise en œuvre des 35 heures pour l'ensemble des établissements de la Fonction Publique Hospitalière est déjà ancienne.

Malgré tout, chaque année, de nouveaux textes font leur apparition soulevant de nombreuses questions. Les interprétations divergent.

Certains textes sont interprétables voire s'opposent. Il est alors difficile de garantir le respect de la législation dans son intégralité.

Avoir des règles est, malgré tout, essentiel pour organiser la gestion du temps de travail mais également pour construire des cycles de travail et des plannings respectueux d'un cadre législatif complexe et soumis à interprétations.

Cette formation se propose de clarifier cette problématique.

OBJECTIFS

- Analyser les textes relatifs aux 35h de jour et 32h30 de nuit
- Identifier les différents niveaux d'interprétations possibles
- Analyser les jurisprudences et risques encourus au non-respect de la législation

SERONT EXAMINÉS

- Les notions de durée du temps de travail (annuelle, mensuelle...)
- Les différents sujétions (repos fixe, repos variable, nuit, servitude d'internat)
- Les accords locaux et Guides du Temps de Travail (GTT)
- Les notions de cycle, roulement et planning
- Les bornages horaires quotidiens, hebdomadaires et semaine glissante
- Les garanties minimales journalières et hebdomadaires
- Les possibilités et modalités de modification des plannings (retour sur repos)
- Les différents types de construction d'horaires possibles
- Les congés et congés spécifiques
- Les astreintes et gardes de Direction
- Les comptes épargnes temps
- Les modalités de gestion des heures supplémentaires et leurs modes de régulation
- Les autorisations spécifiques d'absence
- Le temps syndical
- Toutes autres questions soulevées par les stagiaires



MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation alterne entre explications théoriques et retours d'expériences.

Elle débute par un quiz pour tester les connaissances des participants.

Ce quiz servira de fil rouge tout au long de la formation.

Les textes commentés sont tous issus de Légifrance, principale base de données, mais également de jurisprudences plus méconnues.

MODALITÉS

Intra établissement ou groupements d'établissements
Inter établissements (calendrier et inscription au dos)



DURÉE & SUIVI

2 journées soit 14 heures

Les participants ont la possibilité de nous recontacter pendant 6 mois pour nous soumettre des situations particulières.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directions, services des ressources humaines et personnels d'encadrement des établissements de santé, sociaux, ou médicaux-sociaux, désireux d'enrichir leurs connaissances concernant la législation du temps de travail des personnels non médicaux dans la fonction publique hospitalière.

Toutes autres personnes concernées par la gestion du temps de travail et la gestion des plannings.

BULLETIN D'INSCRIPTION

COORDONNÉES

Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
Nom de l'établissement	
Adresse	
Code postal	
Ville	

RESPONSABLE FORMATION

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Courriel	

INTER ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTIEL

Ville	Date
<input type="checkbox"/> Poitiers	30 et 31 janvier 2025
<input type="checkbox"/> Paris	13 et 14 mars 2025
<input type="checkbox"/> Rennes	1 ^{er} et 2 avril 2025
<input type="checkbox"/> Lyon	3 et 4 avril 2025
<input type="checkbox"/> Avignon	15 et 16 mai 2025
<input type="checkbox"/> Nancy	22 et 23 mai 2025
<input type="checkbox"/> Toulouse	5 et 6 juin 2025
<input type="checkbox"/> Lille	26 et 27 juin 2025

COÛT PÉDAGOGIQUE : 900 € net de toute taxe par participant pour 2 jours soit 14 heures

Bulletin d'inscription à retourner par courriel à crf@crf-vogler.com ou inscription directement sur notre site www.crf-vogler.com/

Handicap et formation - Nous prenons en compte les besoins des personnes handicapées et pouvons adapter nos interventions. Le cas échéant nous vous invitons à nous contacter.